

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
26 02 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :
22 02 2024

**Nombre de
délégués :**

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M DAVID Franck, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M FASSETNET Gérôme, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)

En Exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12
Excusés : 1

EXCUSES : Mme CALINON Séverine (donne pouvoir à M DAVID Franck), M THIEBAUT Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 09 24 – PTGE Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est une démarche d'initiative locale qui vise à impliquer les usagers de l'eau d'un territoire (consommation d'eau potable, usages pour l'agriculture, l'industrie, l'énergie, la navigation, la pêche,...) dans un objectif de définir un projet global co-construit facilitant la préservation et la gestion de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique

Sur le périmètre du SMDL et plus largement sur la partie Nord Jurassienne du département, les principaux usages de la ressource en eau sont l'alimentation en eau potable, l'irrigation agricole, l'industrie, l'alimentation en eau du canal du Rhône au Rhin. Ces prélèvements sont soit souterrains (dans les nappes d'accompagnement des rivières du Doubs et de la Loue) soit superficiels (prélèvements réalisés directement dans la rivière du Doubs)

En terme de portage de cette démarche, Le Syndicat mixte Doubs Loue est compétent administrativement sur l'animation et la concertation dans le domaine de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur son périmètre d'intervention (Article 5.3 des statuts du SMDL – arrêté n°3920191224-0002 du 24 décembre 2019), par transfert des collectivités membres. Par délibération du 14 février 2022, le Comité Syndical du SMDL s'est ainsi prononcé favorablement pour assurer le portage technique (études préalables nécessaires) et l'animation de cette démarche (mise en place de l'instance de gouvernance).

Au cours de la réunion du 9 mai 2023 conjointe du conseil d'administration du Pays Dolois et du comité syndical du SMDL, il a été validé le principe d'établissement d'un PTGE à l'échelle du SMDL et de la partie du bassin versant du Doubs dans le département de Saône et Loire. Ces éléments ont été rappelés au cours de la conférence sur l'eau organisé le 24 octobre 2023 à Dole.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le lancement de cette opération
- **AUTORISE** le lancement des appels d'offres nécessaire à sa réalisation
- **AUTORISE** la signature des marchés correspondants et autres études complémentaires qui s'avéreraient nécessaires
- **AUTORISE** la sollicitation des aides publiques, notamment auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Bourgogne Franche Comté
- **AUTORISE** l'établissement de convention de partenariat avec l'EPTB pour la bonne coordination de l'étude dont le périmètre dépassera celui du SMDL

Pour extrait conforme,

A Dole, le 26 février 2024,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M Etienne CORDIER